

Date : 29/10/2020

FERMETURE TEMPORAIRE DE DISNEYLAND PARIS

Cher Partenaire,

Suite aux dernières mesures prises par les autorités françaises, Disneyland Paris sera fermé à partir du 29 octobre 2020 au soir. En prévision des vacances de Noël, les réservations restent ouvertes pour des séjours du 19 décembre au 3 janvier 2021. Nous espérons être ouverts pendant cette période, si les conditions sont réunies et les décisions gouvernementales le permettent. Disneyland Paris sera fermé du 4 janvier au 12 février 2021 inclus. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé et vous demandons de consulter régulièrement les dernières évolutions sur notre site.

Si vous avez des réservations pour vos clients pendant les périodes indiquées ci-avant, vous trouverez la mise à jour de nos conditions commerciales ci-dessous.

Nous vous remercions de votre fidélité et de votre compréhension pendant cette période difficile.

Aménagement temporaire de la politique de réservation et d'annulation

Durant cette situation en constante évolution, nous avons procédé à des ajustements temporaires de nos politiques de réservation et d'annulation.

Dans ce contexte, nous sommes amenés à revoir régulièrement notre politique commerciale en fonction de l'évolution de la situation. N'hésitez pas à consulter régulièrement cette section pour obtenir les dernières mises à jour.

Réservations Séjours Hôtels pour Individuels

Pour vos clients ayant effectué une réservation pour une date d'arrivée comprise entre le 30 octobre et le 18 décembre 2020 ou entre le 4 janvier et le 12 février 2021 inclus :

Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir vos clients à Disneyland Paris pendant cette période et sommes donc dans l'obligation d'annuler leur séjour. Néanmoins, nous serons heureux d'accueillir vos clients pour une nouvelle date de séjour.

- Vos clients peuvent reporter leur voyage et décider de faire une nouvelle réservation. Nous transférerons le montant prépayé le cas échéant sur leur nouvelle réservation. Nous leur rembourserons la différence si le montant de la nouvelle réservation est inférieur à leur réservation initiale. Vos clients devront payer la différence si le montant de la nouvelle réservation est supérieur à celui de leur réservation initiale.
- Si vos clients décident d'annuler leur réservation, ils recevront le remboursement intégral des montants payés.

Si vos clients ont réservé un « Séjour Irrésistible » pour une date d'arrivée pendant notre fermeture, nous avons le plaisir de leur proposer de réserver un nouveau « Séjour Irrésistible » pour une arrivée entre le 13 février et le 31 mars 2021.

Si vous réservez pour vos clients le même séjour pendant la même période tarifaire que leur séjour initial, ils bénéficieront du même prix. Si vos clients optent pour un autre séjour ou une autre saison tarifaire, la différence de prix leur sera appliqué.

Si vos clients ont réservé l'un de nos autres forfaits pour une date d'arrivée pendant notre fermeture, nous avons le plaisir de leur proposer l'option de :

- réserver un nouveau séjour dans le cadre de notre **Avantage Hiver** avant le 2 décembre 2020 et bénéficier ainsi de jusqu'à -35% de réduction et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (soumis à conditions) sur le tarif alors en vigueur pour une arrivée du 13 février au 31 mars 2021. Le prix de la réservation de vos clients sera ajusté en conséquence,
- ou bénéficier du même prix pour une nouvelle réservation effectuée jusqu'au 24 novembre 2020 pour une arrivée entre le 1er avril et le 30 juin 2021, à condition que la nouvelle date d'arrivée soit pour la même saison tarifaire que leur réservation initiale.
- Ou, à compter du 3 décembre 2020, réserver un séjour pour la saison printemps/été, au tarif applicable en vigueur.

Si vos clients choisissent d'effectuer une nouvelle réservation, nous vous invitons à contacter notre centrale de réservation pour effectuer leur réservation.

Pour vos clients ayant effectué une réservation pour une date d'arrivée comprise entre le 19 décembre 2020 et le 3 janvier 2021 inclus :

Le séjour à Disneyland Paris que vous avez réservé pour vos clients est confirmé. Nous prendrons contact avec vous si la situation venait à évoluer.

Réservations Séjours Hôtels pour Groupes Loisirs

Pour vos réservations en dates d'arrivées entre le 30 octobre et 18 décembre 2020 et entre le 4 janvier et 12 février 2021 inclus :

Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir vos clients à Disneyland Paris pendant cette période et sommes donc dans l'obligation d'annuler votre réservation. Néanmoins, nous serons heureux d'accueillir vos clients pour une nouvelle date de séjour.

- Vous pouvez reporter leur voyage et décider de faire une nouvelle réservation. Nous transférerons le montant prépayé le cas échéant sur leur nouvelle réservation. Nous vous rembourserons la différence si le montant de la nouvelle réservation est inférieur à votre réservation initiale. Vous devrez payer la différence si le montant de la nouvelle réservation est supérieur à votre réservation initiale.
- Si vous décidez d'annuler la réservation, vous recevrez le remboursement intégral de votre réservation.

Pour vos réservations avec une date d'arrivée entre le 19 décembre 2020 et le 3 janvier 2021 inclus :

Le séjour à Disneyland Paris que vous avez réservé pour vos clients est confirmé. Nous prendrons contact avec vous si la situation venait à évoluer.

Billets Parcs et Pass Annuels

- Si vos clients sont en possession d'un billet non daté, celui-ci restera valide avec les mêmes conditions d'accès aux Parcs et de périodes de validité (selon le type de billet) à la réouverture des Parcs.
- Si vos clients sont en possession de billets pour la navette Disneyland Paris Express au départ / jusqu'à Paris achetés auprès de Disneyland Paris, ils seront automatiquement annulés et intégralement remboursés. Les billets "LOS Fulfillment" et billets pour la Légende de Buffalo Bill Wild West Show avec Mickey et ses Amis non inclus dans un forfait séjour seront automatiquement annulés et intégralement remboursés
- Les billets groupes datés pour une visite pendant la fermeture de nos parcs seront annulés et remboursés à moins que vous n'optiez, avant le 24 novembre 2020, pour un report de la visite, selon disponibilité, jusqu'au 30 juin 2021, pour une date équivalente au calendrier de visite de la réservation initiale.

Nous vous invitons à contacter vos clients pour les informer de ces modalités et des options qui leur sont proposées afin, s'ils décident de procéder à une nouvelle réservation, qu'ils puissent vous faire connaître leur choix. Nous vous invitons également, vous et vos clients, à vérifier les dernières mises à jour concernant notre destination sur www.disneylandparis.com.

Ces conditions commerciales prennent effet le 29 octobre 2020 et annulent et remplacent toute politique précédente relative aux mêmes périodes qui vous a été communiquée, et peut être modifiée à tout moment sans préavis auquel cas nous vous informerons des dernières modifications. Pour des séjours dont les arrivées sont prévues à compter du 13 février 2021, notre politique communiquée précédemment s'applique toujours.

Nous apprécions la patience de nos partenaires pendant que nous œuvrons à répondre à toutes vos demandes. Pour les informations les plus à jour, nous vous invitons à consulter notre site internet www.disneylandparis.com. Nos équipes commerciales et de réservation restent à votre disposition si vous avez des questions complémentaires et nous vous remercions à l'avance de votre continuel soutien.

L'Équipe commerciale de Disneyland Paris